



Plan de protection Homato

Mai 2020

Depuis la conférence de presse du 16 avril dernier de la part du Conseil Fédéral, nous allons rentrer nous aussi dans une phase de « Déconfinement » progressif. Le Homato souhaite selon les mesures proposées dans ce « Plan de protection » permettre de revenir à une « certaine » normalité, dès le 11 mai 2020.

Nous tenons à vous préciser que, comme à son habitude, le Homato travaille sur le principe de confiance et de transparence mutuelle avec les familles, partenaires et que les consignes que de ce plan de protection relèvent des demandes de la Confédération et du Canton. Ces dernières vont permettre de préserver au mieux la santé et la sécurité de nos résidents/es pendant cette période qui va encore durer un certain temps.

Principes de base

- Durant la période de confinement, le Homato a mis en place un protocole d'intervention (Protocole Covid-19) qui est maintenu et adapté régulièrement à notre nouvelle réalité : Vivre avec le Corona Virus.
- L'ouverture du Homato vers l'extérieur se fera de façon progressive et il est nécessaire pour tous les partenaires de respecter les consignes décrites dans ce plan de protection.
- La première partie du « Plan de protection » propose de nouvelles alternatives pour la partie Home, afin de sortir de la période de 2 mois que nous venons de vivre en limitant au maximum les contacts avec l'extérieur et dans la préservation de la santé et d'une éventuelle contamination au Covid-19 pour les personnes considérées comme plus vulnérables.
- La deuxième partie traite de la réouverture du Centre de Jour qui demande aussi une adaptation à la réalité actuelle.

Quelques principes selon courriel d'INFRI (3 mai 2020) :

- *La **protection optimale des personnes vulnérables** reste le principe fondamental, leur dé-confinement est tributaire de mesures d'hygiène et de conduite particulières explicitées dans vos plans de protection.*
- *Comme vous l'avez compris, toutes vos décisions devront garantir le **respect des règles d'hygiène et de conduite** (lavage de mains, distanciation sociale, port du masque, interdiction des regroupements de plus de 5 personnes), aussi bien pour les résidents/employés que pour le personnel.*

Il va de soi que nous respectons ces consignes déjà depuis le début de la pandémie.

Plan de protection – Home

Comme indiqué en préambule, nous devons toujours maintenir une distinction entre les résidents/es que nous considérons comme vulnérables et les résidents/es qui ne le sont pas, selon les recommandations reçues le 3 mai dernier de la part d'INFRI :

- *Les **visites aux résidents vulnérables** peuvent être ouvertes, moyennant les mêmes règles que pour les EMS et des précisions dans votre plan de protection (visites restreintes, horaires contrôlés, lieux protégés, limitations des échanges avec l'extérieur, traçage possible de visiteurs, etc.).*

Nous restons aussi à votre disposition et prendrons contact avec la Dresse Schaer ou le médecin de famille du/de la résident/e concerné/e afin de définir plus précisément la notion de vulnérabilité.

Visites au Homato

Les familles pourront s'inscrire par téléphone ou par voie informatique (via le site <https://www.homato.ch>)

L'institution met à disposition un lieu au sein du Homato (salle de rencontre) qui sera dédié seulement aux visites externes, ainsi que le matériel nécessaire (produit de désinfection, masques, ...). Lors de la première visite, nous accompagnerons directement les externes sur place et pourrons transmettre toutes les consignes d'hygiène, les lieux et les informations importantes. Il sera bien sûr possible aussi de faire une ballade dans les environs proches du Homato (zone agricole du côté de Guin).

Rentrée (toutes situations)

Il est possible pour les familles de planifier à nouveau des rentrées en respectant certaines conditions, qui peuvent être réadaptée en tout temps en fonction de l'évolution de la situation sur le plan national et cantonal :

- Les familles auront la possibilité de planifier avec le groupe de vie de leurs fils/fille une rentrée par mois (dans la mesure du possible pour une période plus longue qu'habituellement, afin de pouvoir profiter de ce moment qui est à nouveau offert après cette longue période de confinement)
- Trois jours avant la rentrée planifiée, la direction prendra contact avec la famille concernée afin de définir certaines conditions :
 - Pour respecter la notion de traçabilité des personnes qui seront en contacts, le Homato demande de tenir à jour une liste des personnes avec lesquelles la famille a été en contacts durant cette période de trois jours.
 - Si le/la résident/e ou un membre de la famille, ainsi que des contacts a des suspicions d'atteinte au Covid-19 ou/et un résultat positif à la maladie, la date prévue de rentrée est reportée.
- Pendant le temps durant lequel, le/la résident/e est dans sa famille :
 - Éviter le plus possible d'avoir des contacts avec l'extérieur et de fréquenter des lieux avec le risque de croiser d'autres personnes (restaurants, transports publics, ballade dans des lieux très fréquentés, etc...) – toujours dans le respect de traçabilité des contacts.
 - En cas de suspicions ou/et d'atteinte au Covid-19, il sera nécessaire de respecter la règle d'isolement de 10 jours (avec la disparition des symptômes au moins 48 heures avant le 10^{ème} jour). Les familles auront accès à un numéro de téléphone de garde qui leur permettra de prendre contact immédiatement avec l'institution pour organiser le plus rapidement possible un rapatriement du/de la résident/e au sein de l'institution afin de proposer une prise en charge en isolement dans l'espace prévu à cet effet et de mettre en place un suivi médical.
- Une fois le retour sur le Homato :
 - Avertir immédiatement la direction, si l'une des personnes en contact développe des symptômes en lien avec le Covid-19, afin de prendre les mesures adéquates pour isoler le/la résidentes du reste du groupe et l'observer pendant une période d'au moins 5 jours (10 jours et frottis si apparition des symptômes pour le/la résident/e).

Nous ne le répétons jamais assez, mais il en va de la protection des résidents/es plus vulnérables. Nous prendrons contact avec les familles en cas de doute pour une prise de décision individualisée.

Plan de protection – Centre de Jour

Organisation et transport

Afin de maintenir une stricte séparation entre le Home et le Centre de Jour (et la Fondation avec la réouverture des écoles), nous modifions actuellement les espaces et l'organisation des unités du Centre de Jour. Concrètement nous installons une unité considérée « à risque » (espace Péridot) et une unité « normale » (espaces Saphir et Améthyste). Cela nécessite donc une certaine réorganisation le/la résident/e sera peut-être intégré dans une unité différente. Les familles seront tenues au courant directement par l'équipe éducative du Centre de Jour.

A nouveau, nous allons remettre en place, avec le soutien de la Fondation, les transports, à des heures de départ et d'arrivée légèrement différentes, avec au maximum trois résidents par transport. Pour les familles qui en ont la possibilité, le/la résident/e pourra être amené directement sur place dans un lieu sécurisé. Ceci ne devrait cependant pas modifier de manière importante les horaires habituelles, un planning de passage (matin et soir) sera transmis le plus rapidement possible. Pour les familles qui en ont la possibilité, le/la résident/e pourra être amené directement sur place dans un lieu sécurisé.

Protocole Covid-19 et Homato

Nous mettrons à disposition tous les moyens nécessaires pour protéger les résidents/es et fourniront le matériel pour se faire à l'équipe du Centre de Jour qui travaille actuellement en soutien sur les groupes. Cette dernière est donc déjà rodée pour appliquer ces dernières.

Week-end ou journée d'accueil au Home

Actuellement, aucun moment d'accueil sur la partie du Home pour les résidents/es du Centre de Jour ne sera organisé et ceci jusqu'à nouvel avis. Il sera donc impossible de mettre en place l'accueil « provisoire » Passerelle et ceci en tenant compte de la séparation entre l'accueil du Centre de Jour et du Home.

De plus, nous vous informons que la colonie du mois de juin a été annulée et qu'une date ultérieure sera définie en suivant les indications de la Confédération et de l'État de Fribourg.

PLAN DE PROTECTION - Homato

1. HYGIÈNE DES MAINS

Toutes les personnes dans l'entreprise doivent se nettoyer régulièrement les mains.

Mesures

Mise en place de zone d'hygiène (**lavabo, savon, papier et désinfectant**) : vestiaire collaborateur/trices, lieu de visite pour les familles, CDJ partie résidents/es vulnérables, CDJ partie résidents/es non vulnérables, une zone par groupe de vie (Home)

2. GARDER SES DISTANCES

Les collaborateurs et les autres personnes doivent observer une distance de 2 mètres entre eux.

Mesures

Aucuns contacts entre les différents groupes de vie et entre les groupes de vie et le Centre de Jour, vestiaire suffisamment espacé, arrivée séparée dans le temps

3. Distance inférieure à deux mètres inévitables

Tenir compte des aspects spécifiques du travail et des situations professionnelles afin d'assurer la protection.

Mesures

Port du masque obligatoire dans les groupes de vie et le Centre de Jour, en continu (sauf quand les règles de distances peuvent se maintenir). Mise à disposition de masques pour les visites externes. Toutes les thérapies externes se font avec protection.

4. NETTOYAGE

Nettoyer de manière appropriée et régulière les surfaces et les objets, en particulier si plusieurs personnes les touchent.

Mesures

Passage quotidien des femmes de ménage, planification journalière pour désinfecter les points de surfaces (toutes les 2 heures)

5. PERSONNES VULNÉRABLES

Mesures

Éviter au maximum les contacts avec les autres résidents/es du groupes, soin avec protection (masques, gants)

6. PERSONNES ATTEINTES DE COVID-19 SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Mesures

Mise en place d'une zone d'isolement avec barrière physiques, protection renforcée pour les personnes en contacts (masques, gants, blouses jetables, lunettes, charlotte) – aucun contact direct avec le reste de l'institution

7. SITUATIONS PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Tenir compte des aspects spécifiques du travail et des situations professionnelles afin d'assurer la protection.

Mesures

Demandes aux collaborateurs/trices à risque d'avoir un contact avec le médecin traitant, les personnes à risques sous certificat médical ne travaillent pas sur les groupes – la situation « entre deux » pas de contact avec des personnes avec suspicions ou contaminées

8. INFORMATION

Informar les collaborateurs et les autres personnes concernées des directives et des mesures. Renvoyer à la maison les personnes malades en leur précisant de suivre les consignes de l'OFSP sur l'(auto-)isolement.

Mesures

Protocoles (Covid-19 et Instructions, en annexes) – mise à jour régulière en fonction des nouvelles données

9. GESTION

Appliquer les consignes au niveau de la gestion afin de concrétiser efficacement les mesures de protection ou de les adapter. Assurer une protection appropriée des personnes vulnérables.

Mesures

Groupe Pandémie avec réunion bi-hebdomadaire, contact avec le médecin de l'institution (Mme Schaer) et l'infirmière (Mme Schornoz) – respect des consignes de la confédération et du canton de Fribourg
Groupe pandémie Fondation les Buissonnets (stratégies interinstitutionnelles)

ANNEXES

Annexe

Protocole Covid-19 Homato version 6 // Instructions Covid-19 version 3